

PAIEMENT DE DIVIDENDES

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital variable

Agrément du Ministre des Finances du 27 novembre 2000

Siège social : 1, Place Pasteur 1002 Belvédère

CAP OBLIGATAIRE SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 MAI 2026, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2025 **un dividende de 6,545 Dinars par action** et ce, à partir du **Mardi 26 Mai 2026**.

Ce dividende est payable auprès du siège social de l'intermédiaire en bourse UNION CAPITAL sis 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère.